

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le neuf juillet deux mil dix-huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame **DAVID Delphine**, Maire élue.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

02 juillet 2018

**PRESENTS :**

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET - SEMPEY

Messieurs DENEUVE - PERON - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - GANDIN - HERRISON - LE GUELLEC - ROUAUX - SEIMANDI

Messieurs DEMAURE - ENIZAN - ETIENNE - GUERIN - LANGEVIN - PETTIER - RENAULT - SAVIN - TILLARD.

**PROCURATIONS :**

M. BRETEAU a donné procuration à M. TILLARD,

MME LE PALMEC a donné procuration à M. LANGEVIN,

MME PRUDOR a donné procuration à M. DENEUVE,

M. SAILLENFEST a donné procuration à MME LE GUELLEC.

**ABSENT:**

M. JOSTE

**SECRETAIRE:** MME HUET

TH/LT/18-120

**DELIBERATION RELATIVE A L'ACQUISITION DE BIENS PAR VOIE  
D'EXPROPRIATION - AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE : GIRATOIRE  
RD 72**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R. 112-4 et suivants ;

**VU** le projet d'aménagement de la Route Départementale n°72 (RD n°72) à hauteur du Rocher de Coulon ;

**CONSIDERANT** la nécessité de l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de l'entrée de ville sur la RD n°72 à hauteur du Rocher de Coulon pour y réaliser un giratoire ;

**CONSIDERANT** qu'il existe au lieu dit du Rocher de Coulon des terrains très convenables pour la réalisation de cette opération de voirie :

- Parcelle C n°65, sise Le Rocher de Coulon, appartenant à Mme ORESVE Odette (Nom d'usage : Mme BIGOT Odette), Mme GROSSET Ghislaine (Nom d'usage : Mme BIGOT Ghislaine), Mme BIGOT Aurélie (Nom d'usage : Mme LAURENT Aurélie), M. BIGOT Sébastien et Mme BIGOT Magali ;
- Parcelle C n°66, sise 28, Coulon, appartenant à Mme PAIGNE Monique (Nom d'usage : Mme HUBERT Monique), Mme HUBERT Danielle (Nom d'usage : Mme CHAMPALAUNE Danielle) et M. ROGER Hubert ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le

ID : 035-213501885-20180709-18\_120-DE

- Parcelle C n°1 440, sise 26, Coulon, appartenant à Mme HUBERT Monique (Nom d'usage : Mme HUBERT Monique), Mme HUBERT Danielle (Nom d'usage : Mme CHAMPALAUNE Danielle) et M. ROGER Hubert ;
- Parcelle C n°1 530, sise Coulon, appartenant à Mme PAIGNE Monique (Nom d'usage : Mme HUBERT Monique), Mme HUBERT Danielle (Nom d'usage : Mme CHAMPALAUNE Danielle) et M. HUBERT Roger ;

**CONSIDERANT** que ces derniers, pressentis sur le point de savoir s'ils consentiraient à le céder amiablement, n'ont pas donné suite à ce jour aux sollicitations de la Commune ;

**CONSIDERANT** qu'il y aurait donc lieu de poursuivre l'expropriation de ces terrains ;

**CONSIDERANT** que pour éclairer le Conseil sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, il lui est présenté un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R. 112-4 et suivant du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

**CONSIDERANT** que ces pièces se composent :

- d'une notice explicative ;
- d'un plan de situation ;
- du plan général des travaux ;
- des caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
- de l'appréciation sommaire des dépenses.

**CONSIDERANT** qu'un état de la situation financière de la commune dressé à le 26 mars 2018 par le receveur municipal est présenté au Conseil ;

**CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin réel et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution ;

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation des terrains sis :
  - Parcelle C n°65, sise Le Rocher de Coulon, appartenant à Mme ORESVE Odette (Nom d'usage : Mme BIGOT Odette), Mme GROSSET Ghislaine (Nom d'usage : Mme BIGOT Ghislaine), Mme BIGOT Aurélie, M. BIGOT Sébastien et Mme BIGOT Magali ;
  - Parcelle C n°66, sise 28, Coulon, appartenant à Mme PAIGNE Monique (Nom d'usage : Mme HUBERT Monique), Mme HUBERT Danielle (Nom d'usage : Mme CHAMPALAUNE Danielle) et M. ROGER Hubert ;
  - Parcelle C n°1 440, sise 26, Coulon, appartenant à Mme PAIGNE Monique (Nom d'usage : Mme HUBERT Monique), Mme HUBERT Danielle (Nom d'usage : Mme CHAMPALAUNE Danielle) et M. ROGER Hubert ;
  - Parcelle C n°1 530, sise Coulon, appartenant à Mme PAIGNE Monique (Nom d'usage : Mme HUBERT Monique), Mme HUBERT Danielle (Nom d'usage : Mme CHAMPALAUNE Danielle) et M. ROGER Hubert ;

Il sera pourvu au paiement du prix de cette acquisition au moyen des fonds libres communaux.

**Ampliation de la présente délibération sera adressée à :**

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

